

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT VINGTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 25 juillet 1989, à 10 heures

Président : M. Luvsandorjiin Bayart (Mongolie)

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 520ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

J'ai sur ma liste des orateurs aujourd'hui les représentants de la Roumanie et de la Pologne.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'ambassadeur Dolgu.

M. DOLGU (Roumanie) : Comme on le sait, les 7 et 8 juillet s'est tenue à Bucarest la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie. Conformément à la décision prise, mon pays, en tant que pays d'accueil, a été chargé de faire le nécessaire pour assurer la diffusion des documents de la réunion, y compris à la Conférence du désarmement, en tant que documents officiels de celle-ci.

Le communiqué de la réunion et le document intitulé : "Pour une Europe stable et sûre, exempte d'armes nucléaires et chimiques, pour une réduction substantielle des forces armées, des armements et des dépenses militaires", qui seront distribués d'ici peu, parlent d'eux-mêmes. Ils constituent un appel adressé aux pays membres de l'OTAN et aux autres Etats à agir ensemble pour affirmer une politique nouvelle de paix et de collaboration, de parfaite égalité en droit, et qui garantisse le développement libre et indépendant de toutes les nations. Au nom du Ministre roumain des affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui ces documents.

A Bucarest, les participants à la réunion ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation internationale et ils ont examiné les principales voies d'action des Etats alliés dans l'intérêt de la consolidation de la paix et de la stabilité en Europe, du désarmement et de l'élargissement de la collaboration et du dialogue international. Ils ont relevé que, grâce à la politique active des pays socialistes, aux actions de toutes les forces éprises de paix et réalistes, certaines évolutions positives avaient été réalisées dans les affaires internationales, vers la réduction de la tension et de la confrontation, le raffermissement de la confiance, le développement du dialogue politique et l'intensification des contacts entre Etats, à divers échelons. On a fait les premiers pas dans le domaine du désarmement et créé un mécanisme de contrôle qui fonctionne effectivement. Le début des négociations de Vienne est encourageant. La collaboration s'amplifie dans les domaines économique et technico-scientifique ainsi que dans la sphère des droits de l'homme. Des progrès ont été réalisés dans le règlement politique des conflits régionaux. On voit augmenter la disponibilité de la communauté internationale à coopérer dans le domaine de la sécurité et du règlement des problèmes globaux.

(M. Dolgu, Roumanie)

Cependant, la situation dans le monde demeure complexe et contradictoire, les processus favorables n'étant pas encore devenus irréversibles. L'accumulation des armements et leur modernisation sont loin d'avoir cessé. Les essais nucléaires et les actions de militarisation de l'espace se poursuivent. On surmonte difficilement la conception de l'affrontement née dans les années de la "guerre froide" et reposant sur la force. La stratégie de la dissuasion nucléaire, réaffirmée lors de la récente session du Conseil de l'OTAN, est un anachronisme dangereux, qui va à l'encontre des intérêts de la sécurité générale. La pratique de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et les tentatives de déstabilisation de ceux-ci et les violations des droits de l'homme continuent.

Les participants à la réunion ont réaffirmé l'attachement de leurs Etats à l'idéal de libération de l'humanité du danger de guerre par l'élimination des armes nucléaires et chimiques et la réduction radicale des armements conventionnels. Ils considèrent le désarmement comme le problème cardinal du monde contemporain, le facteur décisif de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la confiance, de l'approfondissement de la détente, du développement d'une ample collaboration internationale et du règlement des problèmes globaux.

Les Etats représentés à la réunion ont réitéré leur détermination de tout mettre en oeuvre pour que l'on aboutisse à de nouveaux accords dans le domaine du désarmement, qui devrait devenir un processus continu et irréversible. Ils se sont prononcés fermement pour une garantie de la sécurité par des moyens politiques et non pas militaires, pour l'affirmation du droit international dans les relations entre Etats, le maintien de rapports normaux et le développement de la collaboration entre Etats, quel que soit leur système sociopolitique, pour la renonciation à la politique de confrontation et de discord et le remplacement de celle-ci par une politique de collaboration, d'entente, de confiance mutuelle et de bon voisinage correspondant aux intérêts de tous les Etats et de tous les peuples, pour la collaboration dans le domaine des droits de l'homme et dans le domaine humanitaire, avec la prise en considération des obligations assumées par les Etats.

Les documents de Bucarest rappellent que la promotion d'une politique de sécurité, d'entente mutuelle et de collaboration entre Etats exige le respect rigoureux de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de l'égalité en droits des peuples et du droit de chaque peuple à l'autodétermination et au libre choix de la voie de son développement sociopolitique; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, la renonciation inconditionnelle à l'usage ou à la menace de la force, sous quelque forme que ce soit; le règlement de tous les différends entre Etats par des voies exclusivement pacifiques; le strict respect des réalités territoriales et politiques, de l'inviolabilité des frontières actuelles et de l'intégrité territoriale des Etats; l'exercice, dans chaque pays, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion et de nationalité; le développement de la coopération entre Etats dans divers domaines sur la base de l'avantage mutuel; le respect des engagements pris en conformité avec le droit international; le respect de tous les principes et buts de la Charte des Nations Unies, des principes de l'Acte final d'Helsinki, et des autres normes généralement reconnues en matière de relations internationales.

(M. Dolgu, Roumanie)

Dans les conditions de l'interdépendance croissante du monde contemporain, l'application de tous ces principes et dispositions contribuera à l'affirmation des valeurs et normes de conduite générales humaines dans les relations internationales.

Partant de la nécessité d'une approche globale des problèmes de sécurité, les Etats parties au Traité de Varsovie se sont prononcés pour la sécurité assurée grâce au maintien de l'équilibre militaire au niveau le plus bas, qui suffise uniquement à la défense et ne permette pas d'attaques par surprise ou d'actions offensives d'envergure. L'objectif visé par les Etats parties est la réduction des armements jusqu'à l'élimination complète du risque de déclenchement d'une guerre.

Les participants sont prêts à toujours contribuer, aux côtés de tous les pays intéressés, à la conclusion d'accords conduisant à une réduction progressive, puis à l'élimination complète des armements nucléaires, à l'interdiction et à la destruction des armes chimiques, à une réduction radicale des forces armées conventionnelles, à la prévention de l'extension à l'espace de la course aux armements, à la diminution progressive de la production militaire et à une réduction substantielle des dépenses militaires. En même temps, ils prennent pour point de départ le fait que les mesures de désarmement doivent garantir une sécurité égale à tous les Etats, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacun, à l'intérieur des frontières actuelles, et exclure la possibilité du recours à la force ou à la menace de s'en servir dans les rapports entre Etats.

Saluant la reprise des négociations soviéto-américaines sur d'importants thèmes de désarmement, les Etats alliés expriment l'espoir que, dans ce cadre, on débouche au plus tôt sur des résultats concrets. Ils estiment que l'un des objectifs prioritaires est la mise au point du traité sur la réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis, dans le respect du Traité ABM tel qu'il a été signé en 1972.

Les Etats représentés à la réunion se sont prononcés pour la cessation immédiate des essais nucléaires et pour un examen approfondi de ce problème, y compris au plan multilatéral, à la Conférence du désarmement de Genève. Ils se sont prononcés pour la mise au point, dans les meilleurs délais, des protocoles relatifs à la vérification des accords soviéto-américains de 1974 et de 1976 et pour l'entrée en vigueur de ces accords, en tant qu'étape vers l'interdiction complète des essais nucléaires. Les Etats parties au Traité de Varsovie appuient l'idée qu'il est possible d'étendre aux expériences souterraines la sphère d'application du Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans les trois milieux, en tant que moyen de résoudre au plus tôt le problème de l'interdiction complète des essais nucléaires.

Les participants à la réunion ont fait état de leur préoccupation face au danger que représente pour la paix et la sécurité internationales l'utilisation des armes chimiques, tant qu'elles existent et se répandent. Ils ont lancé un appel pour hâter l'élaboration de la convention internationale sur l'interdiction générale et complète des armes chimiques et sur la destruction des stocks existants.

(M. Dolgu, Roumanie)

Le problème clé de la sécurité et de la stabilité en Europe consiste, selon eux, dans la réduction des effectifs armés et des armements conventionnels, dans la diminution, puis la liquidation des armements nucléaires tactiques, et dans le raffermissement de la confiance sur le continent.

Les participants à la réunion ont estimé que le but immédiat des négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe était d'aboutir, comme convenu au préalable, à des plafonds collectifs égaux pour les pays membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie en ce qui concerne les effectifs des forces armées et les quantités des principales catégories d'armements en Europe et dans les diverses régions du continent. Les nouveaux niveaux devraient être sensiblement inférieurs aux niveaux les plus bas dont une partie ou l'autre dispose à présent. Les propositions avancées à Vienne par les pays socialistes alliés prévoient une réduction réciproque substantielle des forces armées et des armements. Ceci permettra de résoudre également le problème d'éliminer les déséquilibres existant dans le domaine des armements conventionnels. Ces réductions et limitations des forces armées et des armements devraient se faire sous un strict contrôle international.

Lors de la réunion, il a été précisé que les propositions supplémentaires portant sur les forces armées conventionnelles en Europe présentées lors de la récente réunion au sommet du Conseil de l'OTAN allaient dans le sens de la position des pays socialistes alliés. Les participants à la réunion attendent que ces propositions soient détaillées et présentées dans les meilleurs délais, dans le cadre des négociations de Vienne.

Les pays parties au Traité de Varsovie ont réitéré leur détermination de tout faire pour que les négociations de Vienne aboutissent, dans les meilleurs délais, à des résultats positifs. On a exprimé l'opinion que la situation qui se dessine dans le cadre des négociations permettrait - moyennant une approche constructive de la part de tous les participants - d'aboutir aux premiers arrangements dans le courant de l'année 1990.

Il a été souligné dans la Déclaration que les mesures concrètes adoptées par les Etats parties au Traité de Varsovie, pour mettre en oeuvre leur doctrine défensive, pour réduire de manière unilatérale leurs forces armées et leurs armements, pour assurer à ceux-ci une structure nettement non offensive et pour réduire leur production d'armements et leurs dépenses militaires visaient à créer les conditions matérielles et politiques propres à faire progresser fermement le processus de limitation des armements et de réduction du niveau de la confrontation militaire.

Les Etats parties au Traité de Varsovie appellent les pays de l'OTAN à adopter des mesures similaires en ce qui concerne leurs forces armées et leurs armements, ainsi que leurs dépenses et leurs activités militaires.

Les participants à la réunion se sont prononcés en faveur de l'application des accords de Stockholm, de l'adoption - dans le cadre des négociations des 35 Etats participant à la CSCE - de nouvelles mesures de confiance et de sécurité, et de l'extension des mesures de notification,

(M. Dolgu, Roumanie)

d'observation et de limitation de toutes les activités militaires des Etats, y compris celles des forces militaires aériennes et navales. La création d'un centre pour la réduction du danger militaire et la prévention d'une attaque par surprise en Europe, organe à fonction d'information et de consultation, pourrait apporter une contribution substantielle au raffermissement de la confiance et de la sécurité, et à la croissance de la stabilité sur le continent.

Une action de grande importance, de nature à porter à un niveau qualitatif nouveau le processus de désarmement et de raffermissement de la sécurité européenne, pourrait être la convocation d'une réunion des dirigeants de 35 Etats participant à la CSCE, qui devrait examiner les résultats obtenus sur le continent dans ces domaines et fixer les objectifs à atteindre.

Les participants ont estimé que la stabilité et la sécurité en Europe ne sauraient être pleinement assurées avant le règlement de la question des moyens nucléaires tactiques. Il ne fait aucun doute qu'au fur et à mesure de la réduction des armements conventionnels, l'effet déstabilisateur des armes nucléaires tactiques ne fera qu'augmenter. A ce propos, la Déclaration souligne que les plans de l'OTAN visant à la modernisation des armes nucléaires tactiques éveillent une vive inquiétude. Notant certaines évolutions dans les positions des pays de l'OTAN vis-à-vis des négociations sur les armes nucléaires tactiques en Europe, les Etats parties au Traité de Varsovie lancent à ces pays un appel pour régler la question des armes nucléaires tactiques non pas au moyen de leur modernisation, mais par des négociations, négociations distinctes ayant pour but une réduction par étapes de ces armes. Ils ont réitéré la proposition faite à cet effet.

Les participants à la réunion ont fait état de leur appui à l'initiative de l'Union soviétique d'opérer de nouvelles réductions unilatérales des missiles nucléaires tactiques installés en Europe, au cas où les pays de l'OTAN seraient prêts à commencer des négociations sur les armes nucléaires tactiques.

Les participants à la réunion ont également salué la décision adoptée par l'Union soviétique de retirer d'une manière unilatérale, cette année même, du territoire des Etats socialistes alliés, 500 ogives destinées aux armes nucléaires tactiques, ainsi que la déclaration selon laquelle elle est prête à retirer, du territoire de ses alliés, durant la période 1989-1991, toutes les armes nucléaires, à condition que les Etats-Unis fassent un pas similaire.

Se référant au rôle des forces navales militaires, à leurs armements, ainsi qu'à l'activité militaire navale, qui peuvent exercer une influence déstabilisatrice sur la situation et créer des dangers pour la sécurité de l'Europe et d'autres régions, les participants à la réunion se sont prononcés en faveur de l'intensification du dialogue sur ces problèmes et ils ont estimé que des négociations séparées devraient être engagées pour les examiner, entre les Etats intéressés et notamment entre les grands Etats maritimes.

(M. Dolgu, Roumanie)

On a relevé que la réduction des dépenses militaires permettait d'affecter les moyens ainsi libérés au développement social et économique. Ceci rendait particulièrement actuel le règlement effectif du problème de la conversion de la production militaire, qui pourrait faire l'objet de consultations entre Etats, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

On a également mis en lumière l'importance des initiatives communes et individuelles qui pourraient contribuer au règlement des problèmes de la sécurité en diverses régions du continent.

Les Etats parties au Traité de Varsovie considèrent que les mesures de désarmement devraient être accompagnées de mesures appropriées pour assurer un contrôle strict et efficace. Ils sont prêts à participer à la recherche de solutions des plus efficaces visant à la création d'un système complet de contrôle du désarmement. Un rôle positif renviendrait dans ce cadre à l'Organisation des Nations Unies.

Les Etats parties au Traité de Varsovie réitèrent l'appel qu'ils ont adressé aux pays de l'Alliance de l'Atlantique Nord pour mettre à profit la possibilité qui se dessine à présent de surmonter toutes les conséquences de la "guerre froide" en Europe et dans le monde entier.

Les participants à la réunion se sont prononcés pour l'évolution sur une ligne de non-confrontation des relations entre les pays signataires du Traité de Varsovie et les pays de l'Alliance de l'Atlantique Nord, pour le développement entre ceux-ci d'un dialogue constructif dans les domaines politique et militaire, pour la transformation de ce dialogue en facteur de sécurité et de coopération sur le continent. Ils ont réaffirmé qu'était toujours valable la position de principe des Etats parties au Traité de Varsovie pour ce qui est de la libération de l'Europe des blocs militaires, de la suppression simultanée des deux alliances et de la liquidation de leurs organisations militaires, en tant que premier pas.

La consolidation de la paix et de la sécurité en Europe contribuerait au règlement de bien des problèmes sociaux graves auxquels les peuples du continent se trouvent confrontés, garantissant les droits de l'homme à la vie et au travail.

Les participants à la réunion ont souligné la nécessité de s'opposer fermement à toutes les manifestations de revanchisme et de chauvinisme et à toutes les tentatives de semer la discorde entre les peuples. Ils partagent la préoccupation que soulèvent les manifestations néofascistes dans l'opinion publique des pays d'Europe occidentale.

Les Etats socialistes alliés attachent une importance primordiale à la garantie de la stabilité militaire, politique et territoriale en Europe. Ils partent du fait que chaque peuple dispose lui-même du sort de son pays et qu'il a le droit de choisir lui-même le système social, politique et économique et la structure étatique qu'il juge appropriés. Il ne peut y avoir de modèle unique pour l'organisation de la société.

(M. Dolgu, Roumanie)

La stabilité suppose la renonciation à la confrontation, à la politique de force, et le rejet de l'immixtion directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'autrui. Aucun pays n'a le droit de dicter le cours des événements dans un autre pays et de s'ériger en juge ou en arbitre.

On s'est prononcé en faveur du raffermissement de la solidarité et de la coopération des Etats alliés, du développement continu de leur collaboration multilatérale sur la base de l'égalité en droit et du respect réciproque, au bénéfice des peuples de ces pays et dans l'intérêt de la paix générale.

On a décidé de poursuivre les efforts en vue de consolider le caractère politique du Traité de Varsovie et de perfectionner, sur des bases démocratiques, le mécanisme de collaboration dans le cadre de ce traité.

Les participants à la réunion se sont réciproquement informés du développement de leurs pays, du déroulement de l'édification du socialisme et des problèmes rencontrés. Ils ont fait valoir la force d'influence des idées socialistes, l'importance des transformations en cours dans les Etats alliés, visant à perfectionner et à renouveler la société socialiste, à donner un nouveau dynamisme à son système politique et économique, à développer la démocratie, à élever le niveau et à améliorer la qualité de vie du peuple, à favoriser l'épanouissement de chaque individu et à garantir les libertés et les droits fondamentaux de l'homme. Ils partent de l'idée qu'il n'y a pas de modèle universel de socialisme et que personne ne détient le monopole de la vérité. L'édification d'une société nouvelle est un processus créateur, qui se déroule conformément aux traditions, aux conditions concrètes et aux nécessités de chaque pays.

On a réaffirmé l'aspiration commune d'oeuvrer dans l'intérêt du socialisme, de perfectionner la collaboration entre les Etats alliés et de préserver leur sécurité de manière durable. Les participants se sont déclarés confiants dans la capacité des Etats socialistes et des forces dirigeantes de la société de résoudre les problèmes survenus dans l'actuelle étape de leur développement. Ils ont également souligné la nécessité de développer leurs relations mutuelles sur la base de l'égalité, de l'indépendance et du droit de chacun à élaborer sa propre ligne politique, sa stratégie et sa tactique, à l'abri de toute ingérence de l'extérieur.

Pour conclure, je relèverai que les efforts des Etats parties au Traité de Varsovie continuent d'avoir comme objectif central la garantie de la stabilité en Europe et l'affirmation sur le continent de rapports d'un type nouveau, fondés sur l'élimination de la confrontation et sur le raffermissement de la confiance et du bon voisinage. Les Etats parties se prononcent pour le développement d'une ample collaboration, mutuellement avantageuse, dans divers domaines, ainsi que pour la participation de tous les pays et de tous les peuples au règlement des problèmes urgents du continent. Le processus général européen reste un des principaux éléments de l'édification de la nouvelle Europe.

Voici quelques-unes des idées fortes de cet important document que je recommande à votre attention.



Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Roumanie de sa déclaration. Maintenant, j'ai le plaisir de donner la parole au distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais exprimer le plaisir particulier que j'éprouve à prendre la parole devant la Conférence pendant que vous en assumez la présidence. Vous représentez un pays socialiste frère avec lequel la Pologne entretient d'étroites et cordiales relations. Votre expérience personnelle et votre savoir-faire contribuent grandement au bon déroulement de nos travaux. Je tiens à vous assurer de l'entière collaboration de ma délégation. Permettez-moi également de dire à l'Ambassadeur García Robles, qui vous a précédé à la présidence, ma reconnaissance pour tous les efforts qu'il a déployés afin de faire avancer nos travaux. Je voudrais encore souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui se sont joints à nous au cours de la présente session de la Conférence du désarmement, et les assurer de mon entière coopération et de celle de ma délégation. J'adresse à leurs prédécesseurs tous nos vœux de succès dans leurs nouvelles fonctions.

J'ai l'intention d'axer ma déclaration d'aujourd'hui sur l'interdiction des armes chimiques. Cette année, la Conférence du désarmement a entamé l'examen de ce point de l'ordre du jour dans des conditions très favorables que l'on doit à l'heureuse issue de la Conférence de Paris. Cent quarante-neuf pays ont demandé sans équivoque dans une déclaration finale que soit conclue à une date rapprochée une convention visant à l'élimination totale de toutes les armes chimiques. La Déclaration de Paris contient un élément que nous recherchons depuis bien longtemps, à savoir une volonté politique clairement exprimée, qui constitue une condition préalable déterminante pour l'évolution de nos négociations. Cet élan politique tout neuf imprimé par la Conférence de Paris s'accompagnait des conseils novateurs et judicieux de l'actuel Président du Comité spécial, l'ambassadeur Pierre Morel. Et, de fait, des démarches importantes ont été entreprises pour accélérer le rythme des négociations. A cet égard, je désire rendre hommage également aux plus proches collaborateurs de l'ambassadeur Morel, les présidents des cinq groupes de travail.

Une réorganisation structurelle a augmenté les chances du Comité de s'acquitter du mandat confié par la Conférence de Paris qui nous engageait à redoubler d'efforts pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent. Cette méthode offrait de nouvelles possibilités d'aborder une étape décisive de nos négociations dans la perspective d'une mise au point de la convention. Avons-nous pleinement tiré parti de ces possibilités ? Il est très difficile de donner une réponse tout à fait satisfaisante.

Au fil de ces longues années de négociations, nous avons incontestablement réalisé des progrès considérables. Dix ans se sont écoulés depuis qu'a été établi pour la première fois un organe subsidiaire spécial pour les armes chimiques, qui a été rétabli chaque année depuis lors. Nous avons franchi plusieurs étapes du processus de négociation : nous avons commencé par identifier le champ d'application, les grandes lignes et la structure de la convention; nous en avons ébauché le canevas sur lequel nous avons ensuite tissé des formules appropriées reflétant les positions des négociateurs concernant divers aspects de la convention, en particulier

(M. Sujka, Pologne)

l'ampleur, la nature et le schéma des obligations, les différents types, mesures et mécanismes de vérification du respect de la convention, et enfin les aspects juridiques, techniques, économiques et financiers du processus de mise en oeuvre, avec ses conséquences. Le "texte évolutif" actuel contient des dispositions sur le fond qui ont été agréées ainsi qu'un répertoire des positions des négociateurs sur tous les articles prévus. Ces positions sont plus ou moins détaillées et plus ou moins convergentes. Nous avons néanmoins une image claire de divers problèmes et de leurs éléments constitutifs, y compris de ceux qu'il faut encore développer ou sur lesquels subsistent des désaccords. Nous parlons à ce sujet de "questions en suspens".

Les travaux du Comité ont vraiment porté des fruits abondants et riches de signification, surtout si l'on tient compte de la complexité de l'objet des négociations, qui sont tout à fait nouvelles par leur ampleur et le nombre des participants. En outre, dans de nombreux cas, les résultats de notre activité vont au-delà des exigences du processus de rédaction. Les documents rassemblés non seulement peuvent servir à l'élaboration du projet de texte, mais seront également précieux lorsqu'il s'agira de s'entendre sur les préparatifs de l'entrée en vigueur de la convention, de même que pendant toute la période d'application. La question se pose de savoir si les documents réunis constituent une base suffisante pour le projet final de convention. Je pense qu'on peut en principe répondre par l'affirmative.

Quels sont à l'heure actuelle les éléments dont nous disposons ? Une volonté politique clairement exprimée; des positions dûment consignées sur tous les problèmes principaux et, dans une large mesure, sur les aspects précis du projet, y compris les détails techniques; une ample convergence de positions et de vastes terrains d'entente; l'intelligence des échappatoires possibles, de leur importance et des rapports les unissant; l'expérience de la négociation acquise en dix années de travaux; une attitude bienveillante de l'industrie chimique à l'égard de la convention; la détermination manifestée par divers instituts scientifiques et de recherche d'oeuvrer à la solution de différents problèmes techniques; la pression de l'opinion publique internationale, que justifient des inquiétudes que l'on connaît bien. Que manque-t-il alors ?

Il n'est pas si simple de répondre à cette question. On peut supposer que chacun d'entre nous a sa propre recette quant à la façon d'accélérer le processus de négociation. Ces recettes, le présent auditoire les a entendues. Je voudrais juste ajouter une remarque - sous la forme d'une question - à l'éventail de celles qui ont été présentées ici, et c'est la suivante : les méthodes que nous avons appliquées ces trois ou quatre dernières années sont-elles bien adaptées vu le stade avancé de la négociation ? En d'autres termes, alors que nous approfondissons les différents problèmes - que, pour ainsi dire, nous pénétrons plus avant dans la forêt - ne centrons-nous point par trop notre attention sur la découverte et l'étude de nouveaux arbres merveilleux ? Ne pourrions-nous pas, à la prochaine session, commencer par faire un tri et ne sélectionner que ceux dont nous avons besoin comme matériaux de construction pour ériger notre oeuvre ? Tout compte fait, ces arbres merveilleux que nous rencontrons ne conviennent pas tous et, en fait, ne sont pas tous nécessaires à l'édifice.

(M. Sujka, Pologne)

Faute de procéder ainsi, nous risquerions de nous perdre dans la forêt. Je donnerai, pour illustrer mon propos, l'exemple d'un problème complexe de vérification.

Nous avons réalisé à cet égard des progrès considérables; les échanges de vues qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la présente session, aussi bien en séance plénière que dans le Groupe de travail 1 du Comité spécial, ainsi que lors des consultations très soutenues auxquelles a procédé le Président du Comité, y ont contribué. Nous attendons par ailleurs avec impatience les résultats de la onzième série de consultations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Compte tenu de l'ampleur des progrès réalisés, ne devrions-nous pas nous demander si nos efforts pour mener à bien la négociation sur les aspects techniques et les points de procédure du processus de vérification qu'il reste à régler ne seraient pas allégés pour peu que l'on tente d'aborder ces questions sous l'angle de la place et des fonctions qu'elles occupent dans la structure générale de la vérification? Je suis profondément convaincu qu'il est capital à l'heure actuelle que nous nous entendions sur cette structure. Cela nous aiderait peut-être à mieux faire le départ entre les garanties indispensables de non-violation de la convention et le degré d'intrusion des systèmes et types de vérification envisagés. Cela pourrait aussi nous amener à voir qu'il faut établir un bon équilibre entre le degré d'efficacité requis et les coûts de la vérification, ainsi qu'en ce qui concerne la protection de la confidentialité pour répondre aux intérêts de l'industrie chimique. Une telle approche, semble-t-il, pourrait également aider à faire une juste place dans le système global de vérification, à l'une des questions en suspens, celle des capacités de production présentant le plus d'intérêt pour la convention.

Je voudrais ajouter un bref commentaire sur cet aspect précis. Il devient évident que le fait de concentrer l'effort sur les produits chimiques les plus pertinents du point de vue de la convention ne garantit pas automatiquement la prise en compte des capacités de production. Une phrase intéressante a été prononcée au cours d'une réunion avec des experts de l'industrie: "Une installation chimique moderne incapable de fabriquer du tabun n'est tout simplement pas une installation moderne." On peut aisément comprendre que la probabilité de violations de la convention est plus grande dans les installations non déclarées que dans les autres. Il est par conséquent important d'étudier les mesures qui permettraient de prendre en compte, au moins jusqu'à un certain point, les installations qui ne fabriquent ou transforment aucun des produits chimiques inscrits, mais qui présentent des risques quant au respect de la convention. A ce propos, nous sommes nous aussi disposés à discuter plus avant la proposition d'inspections spéciales faite par le Royaume-Uni.

Je voudrais prendre encore un exemple tiré d'une autre partie du texte évolutif, à savoir les articles X et XI. Nous devons essayer ici une autre méthode, qui consiste à rapprocher des points de vue différents pour arriver à une solution de compromis. Nous pouvons suivre ici la règle de logique qui veut qu'on trouve en quelque sorte un juste milieu en se fondant sur l'objectif recherché. Bien que ces articles traitent des droits et des

(M. Sujka, Pologne)

obligations des Etats dans deux domaines différents, ils ont un dénominateur commun : leur fonction est de stimuler de l'intérêt pour la convention afin d'en assurer l'universalité. C'est ainsi que nous devons nous employer à surmonter les divergences pour arriver à une solution clairement exposée dans le texte et qui rende possible un compromis entre la nécessité de susciter l'adhésion des Etats à la convention et leur détermination d'assurer la compétitivité de leur industrie chimique.

Un autre élément à prendre en considération dans nos négociations est la nécessité d'aborder le texte évolutif avec circonspection. Il est inquiétant de voir que des parties du texte qui ont déjà fait provisoirement l'objet d'un accord sont de plus en plus souvent renvoyées pour examen, ces renvois n'étant justifiés ni par un changement de position sur un point donné, ni par les progrès réalisés concernant une autre partie du texte relative à ce point. Je ne voudrais pas qu'on pense que ma délégation s'oppose d'une manière générale au réexamen de dispositions qui reflètent une convergence de vues acquise. Reste qu'il est préférable, au stade actuel des négociations, de ne faire de pas en arrière que si cela doit permettre d'en faire deux en avant, afin que le progrès s'accomplisse au moins pas à pas. Dans le cas contraire, nous contribuerions nous-mêmes à faire durer le processus de négociation.

Je n'ai abordé que quelques aspects du point 4 de l'ordre du jour. Ma délégation est fermement convaincue que les conditions existent pour entreprendre des efforts décisifs sur cette question. Je fais pleinement mienne l'opinion de tous les orateurs qui ont exprimé leur crainte de voir perdre l'élan imprimé en vue de réaliser l'élimination complète des armes chimiques. On peut à juste titre considérer d'un oeil critique la lenteur des négociations, et ce d'autant plus que, dans les eaux relativement calmes de notre Conférence, les négociations sur ce point de l'ordre du jour constituent une sorte d'"îlot d'espoir", ouvrant à la Conférence la possibilité de n'être pas trop à l'arrière-garde des efforts actuels en matière de désarmement. C'est un "îlot d'espoir" parce qu'il semble que nous soyons près d'arriver à un accord et parce que nous pouvons espérer que cet accord aura des répercussions positives sur d'autres points de notre ordre du jour.

Au terme de ma déclaration, je voudrais brièvement aborder la question plus générale de l'efficacité et de l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement, question qui nous occupe depuis longtemps et qui, dans les circonstances actuelles, se fait de plus en plus pressante. Ma délégation déplore que la Conférence n'ait pas été en mesure d'engager un débat de fond à ce sujet, au cours de la présente session.

La structure et le climat des relations Est-Ouest se modifient sensiblement. L'affrontement fait place à la coopération. Les divergences idéologiques cèdent devant le sentiment de plus en plus partagé que nous assumons la responsabilité commune d'un avenir commun. Des changements positifs importants sont intervenus dans bien des conflits régionaux qui avaient été pendant longtemps une source de tension et de méfiance.

(M. Sujka, Pologne)

L'Organisation des Nations Unies est en train de devenir un instrument efficace pour résoudre ces conflits régionaux. Ses capacités de maintenir la paix augmentent de façon visible. Avec une confiance accrue dans le système des Nations Unies, il se crée des possibilités supplémentaires d'entreprendre des initiatives en coopération. Les nouvelles séries de négociations européennes sur la réduction des forces et des armements et sur des mesures de confiance et de sécurité semblent ouvrir une ère nouvelle et pleine d'espoir pour ce continent. Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'expérience de la négociation du Traité FNI et la mise en oeuvre de cet instrument nous incitent à fonder de grandes espérances sur une issue positive des pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui sont d'une importance capitale.

Des changements notables sont intervenus non seulement dans la pratique des négociations internationales sur le désarmement mais dans la manière même d'aborder ce problème. La révolution qui s'est opérée dans notre façon de concevoir les questions liées à la vérification, problème auquel s'achoppaient traditionnellement bon nombre d'initiatives en matière de désarmement, illustre bien ce fait. Comparer cette évolution avec nos propres résultats nous amène à nous interroger très sérieusement sur la place et le rôle de cette conférence dans les grands processus mondiaux actuels. Je voudrais ajouter à cela qu'il existe également une forte disparité, d'une part, entre les résultats de nos efforts et la volonté politique que dénotent nos débats et, d'autre part, entre la lenteur du progrès de nos travaux et les vastes ressources de diplomatie et d'intelligence ici rassemblées en la personne de diplomates chevronnés et de nombreux experts de grande qualité, qui font partie de nos délégations ou qui s'y joignent ponctuellement.

Cette situation préoccupe mon gouvernement. En fait, "le temps travaille contre nous", comme l'a souligné dans cette salle en avril dernier le vice-ministre polonais des affaires étrangères, M. Jaroszek. L'incapacité de réaliser des progrès tangibles et concrets non seulement concourt à l'inquiétude grandissante de l'opinion publique, mais - regardons honnêtement les choses en face - sape la crédibilité de cette instance.

Ces remarques ne tendent pas à nous pousser au désespoir; elles visent plutôt à souligner la nécessité de poser un regard impartial et raisonnable sur notre Conférence. Que faire pour empêcher qu'elle ne soit mise en marge de la vie politique du monde? Comment s'y prendre pour qu'elle réponde mieux à des situations, à des occasions et à des exigences nouvelles?

Ma délégation est fermement convaincue que la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence mérite un examen sérieux de notre part et qu'elle devrait figurer de façon permanente à l'ordre du jour de nos consultations, officielles et officieuses, aussi bien ici que dans nos capitales respectives, avant la fin de la présente session et durant l'intersession.

Je voudrais vous soumettre quelques considérations de ma délégation portant sur un aspect seulement de cette question. Compte tenu de l'importance des problèmes examinés par la Conférence, notre objectif principal devrait rester l'élaboration de nouveaux accords imposant aux Etats

(M. Sujka, Pologne)

des obligations juridiques internationales. Etant donné l'aspect complexe et délicat de ces problèmes et leur incidence directe sur la sécurité des Etats, cette tâche est - et continuera d'être - ardue et prendra beaucoup de temps.

Cette façon de procéder ne doit cependant pas empêcher la Conférence de prendre d'autres mesures, en particulier dans des situations où, du fait de l'état d'avancement des négociations ou d'autres considérations, elles pourraient s'avérer judicieuses et être les seules possibles. Des situations différentes peuvent appeler des méthodes et des réponses différentes. L'une de ces réponses pourrait consister dans l'adoption de mesures de confiance et de sécurité, qui n'auraient pas nécessairement le caractère d'instruments juridiques, mais devraient refléter un engagement des Etats et fournir certaines orientations politiques qui, en admettant qu'on les suive, inciteraient à davantage de coopération dans le traitement des questions dont nous sommes saisis et favoriseraient la discussion. De telles mesures pourraient, par exemple, être consignées et approuvées par la Conférence dans le cadre de ses rapports annuels.

Le règlement intérieur de la Conférence du désarmement prévoit la possibilité de négociations sur des projets de traité ou d'autres projets de texte. Il dispose, par ailleurs, que les rapports de la Conférence peuvent contenir notamment des conclusions, des décisions et d'autres documents pertinents. Ainsi, rien n'empêche la Conférence d'adopter certains documents qui, sans viser dans l'immédiat à la qualité de traités, pourraient - lorsque cela deviendrait possible - se transformer en règles internationales ayant force obligatoire ou devenir partie de dispositions de cet ordre. Cette méthode pourrait donner de la souplesse à nos travaux et les rendre plus fructueux. On peut supposer aussi qu'un nombre plus grand de mesures de ce type accroîtraient sensiblement la confiance et la sécurité internationales et soutiendraient notre effort normatif, la mise au point de traités restant à l'évidence notre tâche essentielle. La délégation polonaise relève que la Conférence porte de plus en plus d'intérêt à cette catégorie de mesures. Les mesures de confiance et de sécurité ont joué un rôle utile dans d'autres négociations internationales, en particulier dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous pensons qu'elles peuvent également faire de notre Conférence un instrument plus souple et plus vivant, répondant mieux aux différents besoins et capable de saisir toutes les occasions de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Compte tenu de cela, ma délégation a proposé d'examiner plus avant un ensemble de mesures relatives au débat sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Pour conclure, la Pologne est très attachée à cette instance de négociation sur le désarmement. Nous estimons que la Conférence est un instrument important, voire indispensable des efforts déployés à l'échelle mondiale en vue du désarmement. Elle a prouvé son utilité et de grandes tâches l'attendent. Nous sommes conscients de la complexité des problèmes dont elle est saisie, mais nous croyons aussi qu'il nous faut être plus résolus si nous voulons les résoudre. Si nous ne sommes pas capables de tels efforts, le sentiment de frustration au sein de la Conférence et les critiques émanant de l'extérieur iront croissant.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays ainsi qu'envers la présidence.

Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste aujourd'hui. D'autres délégations désirent-elles prendre la parole ? Tel ne semble pas être le cas,

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui; je vais donc lever cette séance,

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 27 juillet, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 10.